

---

*Extrait du registre aux délibérations du*  
**Conseil Communal**

---

*Séance du 20.12.2017*

<b>Présents :</b> RONGVAUX Alain, LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne, DAELEMAN Christiane, THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne, ALAIME Caroline,	<b>Bourgmestre-Président</b> <b>Échevins</b> <b>Présidente du C.P.A.S.</b>  <b>Conseillers</b> <b>Directrice générale</b>
--	--

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

**Point n° 9 : Budget communal - exercice 2018 : approbation**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Attendu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale, établi le 04/12/2017 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional en date du 05.12.2017 conformément à l'article L1124-40, §1<sup>er</sup>, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional, en date du 08.12.2017 et joint en annexe ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

### Art. 1<sup>er</sup>

D'arrêter, comme suit, le **budget communal de l'exercice 2018** :

- **budget ordinaire** : par 9 voix pour et 4 abstentions (J. CHAPLIER, A. PECHON, V. GIGI et J. SOBLET) ;
- **budget extraordinaire** : par 9 voix pour et 4 abstentions (J. CHAPLIER, A. PECHON, V. GIGI et J. SOBLET).

#### 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.439.305,24	1.595.000,00
Dépenses exercice proprement dit	5.289.942,41	5.282.150,00
Boni / Mali exercice proprement dit	149.362,83 (boni)	3.687.150,00 (mali)
Recettes exercices antérieurs	1.511.633,85	0,00
Dépenses exercices antérieurs	36.418,14	3.610,64
Prélèvements en recettes	0	3.690.760,64
Prélèvements en dépenses	750.000,00	0,00
Recettes globales	6.950.939,09	5.285.760,64
Dépenses globales	6.076.360,55	5.285.760,64
Boni / Mali global	874.578,54 (boni)	0,00

#### 2. Tableau de synthèse (partie centrale) - Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.324.028,51	0	- 35.745,54	7.288.282,97
Prévisions des dépenses globales	6.027.018,73	0	- 250.369,61	5.776.649,12
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.297.009,78			1.511.633,85

#### Tableau de synthèse (partie centrale) - Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.172.885,37	0	- 3.653.000,00	1.519.885,37
Prévisions des dépenses globales	5.172.885,37	0	- 3.653.000,00	1.519.885,37
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1				

**1. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées**

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	340.000 €	Budget non voté
Fabriques d'église Protestante	reçu	Avis défavorable le 25/10/2017
Fabriques d'église Saint-Léger	16.315,21 €	Exécutoire hors délai
Fabrique d'église Châtillon	13.071,43 €	Exécutoire hors délai
Fabrique d'église de Meix-le-Tige	10.607,17 €	Exécutoire hors délai
Zone de police	333.205,00 €	Budget non voté
S.R.I.	194.658,38 €	Budget non voté

**Art. 2.**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des finances et à la Receveuse régionale.

En séance, date précitée.

Par le Conseil,

La Directrice générale,  
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,  
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,  
Saint-Léger, le 21.12.2017,

La Directrice générale,  
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,  
Alain RONGVAUX



